

## Dernières informations du 12.03.2021

### Communiqué rédigé par Yoga Suisse.

Voir toutes les informations complémentaires sur les mesures relatives au Covid-19 sur le site de l'association [www.yoga.ch/coronavirus](http://www.yoga.ch/coronavirus).

## Yoga Suisse – informations sur le coronavirus

Lors de sa conférence de presse du vendredi 12 mars 2021, le Conseil fédéral a fait part de la deuxième étape d'assouplissement envisagée sur laquelle les cantons seront désormais consultés.

Si l'épidémiologie le permet, des événements avec public, des rencontres à domicile avec dix personnes ainsi que des activités sportives et culturelles en salle en groupe jusqu'à 15 personnes avec distance et / ou port du masque devraient être possibles à partir du **lundi 22 mars 2021**.

Le Conseil fédéral prendra une décision définitive sur la manière de procéder le **vendredi 19 mars 2021**. Étant donné que le nombre de cas augmente à nouveau depuis quelques jours, cela pourrait signifier l'arrivée d'une troisième vague. La situation épidémiologique est fragile. Pour ces raisons, il est actuellement difficile de savoir quand et sous quelle forme cette deuxième étape d'ouverture aura lieu et quelles sont les conséquences pour l'enseignement du yoga.

Nous regrettons sincèrement de ne pas pouvoir vous donner en ce jour des informations plus concrètes pour la reprise de l'enseignement et espérons que cette éventuelle possibilité de reprise à partir du lundi 22 mars 2021 soit confirmée par le Conseil fédéral vendredi prochain. Nous ne manquerons pas de vous informer à ce sujet.

Par ailleurs, le jeudi 11 mars 2021, les associations de yoga se sont à nouveau adressées à l'Office fédéral de la santé publique avec une déclaration afin de souligner les demandes formulées dans la pétition. Les associations de yoga exigent que les enseignant-e-s de yoga soient affectés au système de santé en tant que groupe professionnel ayant un effet direct pour la santé et que les cours de yoga puissent reprendre avec les mesures de protection nécessaires à partir du lundi 22 mars 2021.